

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 22 septembre 2015 à Bruxelles, Bureau Fédéral.

**APPROUVE**

**Présents:** MM. Francis MERCIER, Président – Robert VAN HECKE – Renaud VILAIN - Pierre LEDENT, Secrétaire

**Excusé :** /

### Championnat 2015-2016

#### ➤ Forfait

##### **Match U20 6001 La Louvière – Mouscron du 20/09/2015**

Le club de Mouscron n'avait pas assez de joueurs pour effectuer le déplacement.

Le club et les arbitres ont été avertis dans les temps.

La Commission décide :

Le club de Mouscron perd le match par Forfait avec le score de 5-0

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour Forfait sans les frais d'arbitrage à l'encontre du club de Mouscron.

#### ➤ Rapport arbitres

##### **Match SH II Res. 2202 Brussels – Leuven Aqua du 18/09/2015 – Rapport MM TIMMERMAN et MOERMAN**

M. Renaud VILAIN quitte la salle.

Le club de Louvain c'est présenté au match avec 5 joueurs.

Les arbitres ont estimé le nombre de joueurs insuffisant et ont donc décidé que le club de Louvain serait Forfait pour le match.

La Commission Sportive ne peut valider ce forfait car le nombre de joueurs (5) était suffisant pour entamer le match.

La Commission demande donc aux deux clubs voir si il est possible de jouer à nouveau le match et avec les mêmes arbitres, vu qu'ils ont été rémunérés pour ce match.

Si ce match ne peut être joué, la Commission Sportive demande à la CCA de contacter les arbitres afin qu'ils remboursent au club de Brussels la part impartie pour le match Réserve.

Pour le même match, un deuxième rapport est établi sur fait du manque de matériel et chronométrage à la table du Brussels. Les arbitres signalent également que la feuille de match était incorrectement complétée au début du match.

La Commission décide :

Le club de Brussels est sanctionné pour :

- Non observation des directives de la Commission Sportive (CBWP 03.12)
- Manque d'appareillage requis (CBWP 08.6)

RÉDACTION	APPROBATION
03-12-2015	26-01-2016

- **Match arrêté**  
**Match SL Res 1103 Mechelen – Mouscron du 12/09/2015**  
Le match a dû être arrêté à 6'13 dans le quatrième quart temps car il restait deux joueurs dans l'eau pour le club de Malines.  
Score du match au moment de l'arrêt : 3-25  
La Commission décide :  
La Commission entérine l'arrêt du match et maintient le score de 3-25 en faveur du club de Mouscron.
  
- **Demande du club de La Louvière pour inscrire une équipe Réserve en SH III**  
Suite à une arrivée massive de nouveaux joueurs participant au championnat avec l'équipe SH III, le club de La Louvière demande de pouvoir inscrire une équipe Réserve.  
Sous réserve de l'accord des clubs adverses participant au championnat SH III Réserve, la Commission donne son accord.
  
- **Demande du club HELIOS (Charleroi) pour inscrire une équipe Réserve en SH IV**  
Suite à une arrivée massive de nouveaux joueurs, le club HELIOS (Charleroi) demande de pouvoir inscrire une équipe Réserve.  
Sous réserve de l'accord des clubs adverses participant au championnat SH IV Réserve, la Commission donne son accord.
  
- **Demande du club de Ciney**  
Le club de Ciney demande si des jeunes filles peuvent prendre part au championnat Réserve.  
Comme c'est indiqué dans les règlements, la Commission donne son accord.
  
- **Demande du club de Mons (Réunion du 25/08/2015)**  
Entre-temps, le club de Mons a retiré sa demande du fait que la situation s'est améliorée.
  
- **Demande du club de Mons concernant le joueur Robin ROUSSEL**  
Le joueur Robin ROUSSEL ne peut pas prendre part à la première partie du championnat SL du fait que son transfert LEN n'a pas été entériné dans les temps.  
Le club de Mons demande toutefois si ce joueur peut prendre part au championnat SL Réserve pour la première partie du championnat.  
La Commission Sportive donne son accord.
  
- **Demande du club de Kortrijk pour une dispense pour la longueur du champ de jeu**  
Le secrétaire informe la Commission Sportive qu'il a reçu en date du 16/09/2015 un mail du club de Kortrijk demandant une dispense pour la longueur du champ de jeu suite à une panne du fond du bassin.  
Panne confirmée par un document envoyé par la direction de la piscine.  
La Commission accorde la dispense pour les dimensions suivantes : Longueur : 25 m – Largeur : 16 m – Profondeur : 1,80 m / 3,50 m.  
Cette dispense est accordée pour la première partie du championnat.  
Si le fond de la piscine est réparé pour le deuxième tour, les matches devront se jouer dans un champ de jeu aux dimensions initiales.

---

RÉDACTION	APPROBATION
03-12-2015	26-01-2016

## Tirage au sort des 1/8 Finales Coupe de Belgique B

VZ Gent	Seraing
Hasselt	La Louvière B
Wase	Ciney
HELIOS	Waregem
Strombeek B	Orca Bilzen
Merksem	Eupen
Oostende	Roeselare
Blankenberge	Aalst

Les matches se joueront le WE 23-24-25/10/2015

### Divers

- M. Francis MERCIER informe que le CA de la FRBN a choisi M. Wim VAN HECKE comme « Coordinateur National »  
Sa nomination sera effective à l'issue de la réunion de la Cellule Sportive du 15/10 et après que M. Wim VAN HECKE ait rencontré les CA de la FFBN et VZF
- M. Renaud VILAIN informe la Commission Sportive que le Comité Sportif FFBN envisage de proposer la formation d'une équipe nationale Dames. Le Comité sportif attend les informations promises par les entraîneurs intéressés.
- M. Robert VAN HECKE demande où en est le projet Waterpolo Online.  
Le Secrétaire informe la Commission Sportive qu'il aura une première réunion avec la société Pioen Partner et M. Wouter GEORGE en date du 19/10 pour relancer le programme Waterpolo Online.
- M. Robert VAN HECKE suggère de revoir les formules de fin de Championnat SH III et SH IV pour la prochaine saison.
- Le secrétaire informe la Commission Sportive qu'il y a une erreur dans le manuel water-polo concernant le défraiement des arbitres pour les Coupes de Belgique.  
Le Secrétaire va apporter les corrections nécessaires et envoyer la nouvelle version du manuel aux clubs et arbitres.

**Le rapporteur,  
Pierre LEDENT  
Secrétaire**

**Prochaine réunion :  
Mardi 27 octobre 2015 – 17h30 – Bruxelles, Bureau Fédéral**

<b>RÉDACTION</b>	<b>APPROBATION</b>
03-12-2015	26-01-2016

